

# COMMUNAUTE DE COMMUNES

## Aubrac Lot Causses Tarn

16 Quartier de Trémoulis 48 500 LA CANOURGUE

☎ : 04 66 31 41 23 - Courriel : contact@ccalct.fr

### DECISION DU PRESIDENT

### N°26-DP008

Nature de l'acte : Finances locales

### Objet : DEMANDE DE FINANCEMENT A MOYEN TERME AUPRES DU CREDIT AGRICOLE DU LANGUEDOC

Le Président de la Communauté de Communes Aubrac Lot Causses Tarn,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5211-10,

VU la délibération n°D26.043 du 16 avril 2026 portant délégation d'attribution du conseil communautaire au président,

VU la délibération n°D26.012 adoptant le budget primitif principal de la CCALCT pour 2026,

VU l'offre de prêt établie par le Crédit Agricole du Languedoc le 14 septembre 2026 suite à la consultation de plusieurs banques réalisée par mails du 4 septembre 2026 ;

**CONSIDERANT** qu'il est nécessaire de réaliser un emprunt à MOYEN TERME d'un montant de 250 000 € destiné à financer les travaux d'investissement sur la voirie 2026 ;

**CONSIDERANT** que l'offre du Crédit Agricole du Languedoc est la plus avantageuse économiquement ;

### DECIDE

**ARTICLE 1** : de contracter auprès du Crédit Agricole du Languedoc un emprunt pour le financement des travaux d'investissement sur voirie 2026 dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Montant du contrat de prêt : 250 000,00 EUR

Durée du contrat de prêt : 10 ans

Objet du contrat de prêt : financement des investissements de voirie 2026

Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 4.12 %

Périodicité : trimestrielle

Mode d'amortissement : échéances constantes (amortissement progressif du capital)

Remboursement anticipé : autorisé à date d'échéance moyennant le paiement d'une indemnité financière en période de baisse de taux et d'une indemnité de gestion égale à 2 mois d'intérêt

Frais de dossier : 0,15 % du montant emprunté soit 375 €

**ARTICLE 2** : d'engager la Communauté de Communes pendant toute la durée de l'emprunt, à inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget principal les sommes nécessaires au paiement des intérêts, frais et accessoires.

Fait à la Canourgue, le 24/09/2026

Le Président,

Jean-Claude SALEIL

Le Président de la Communauté de Communes Aubrac Lot Causses Tarn certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture de Mende, le :

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Le Président de la Communauté de Communes Aubrac Lot Causses Tarn informera l'assemblée délibérante de cette décision lors de la prochaine séance.

Mise en ligne le :

Communauté de Communes  
**AUBRAC LOT CAUSSES TARN**  
16, Quartier de Trémoulis  
48500 LA CANOURGUE